



Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

Groupement potentiel humain
Service gestion des personnels
Affaire suivie par Fany ROUX
Tél - 05.61.06.37.36

Colomiers, le **6 - DEC. 2022**

Le président du conseil d'administration

Arrêté n° 2022/1746 portant liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 88.547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21 décembre 2020 ;

Arrête

Art. 1^{er} – La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne (choix) est arrêtée comme suit :

- LOBBE Julien

Art. 2 – La date d'effet de la présente liste est fixée au 1^{er} janvier 2023.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nomination.

Art. 3 - Le directeur départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État.

Le président du conseil d'administration

Gilbert HÉBRARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif par voie postale (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) ou par voie électronique sur le site Télerecours (<http://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut faire préalablement l'objet d'un recours administratif auprès du président du conseil d'administration du SDIS dans le même délai, conformément aux articles R 421-1 et R 421-5 du code de Justice Administrative.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@ddsis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex